



→ | **Violences sexuelles**  
Protection à Oberhausen

**Informations**

**Adresses**

**Numéros de téléphone**

Dans cette brochure, on vous apprendra comment obtenir la protection de la police en cas de violences sexuelles, les endroits où vous obtiendrez de l'aide et des conseils, et les droits qui sont les vôtres.

Les coordonnées des institutions repérées par ce symbole ont été récapitulées à votre attention dans la liste des adresses aux pages 20 et 21.

### Cette brochure est ...

disponible auprès de :

**Gleichstellungsstelle  
im Bereich Chancengleichheit**  
Schwartzstraße 73 | 46045 Oberhausen  
☎ (0208) 825 2050  
✉ gleichstellungsstelle@oberhausen.de

Publié par :

**Arbeitskreis**  **Gewalt**  
Oberhausen

Promulgué par :

Ministerium für Heimat, Kommunales,  
Bau und Gleichstellung  
des Landes Nordrhein-Westfalen



## Qu'est-ce que les violences sexuelles ?

Les violences sexuelles sont des violences qui sont exercées au moyen de la sexualité, ce qui signifie une violation massive des limites pour la victime. C'est une atteinte à l'intégrité psychique et physique. Les violences sexuelles proviennent, la plupart du temps, de personnes connues par la victime et plus rarement d'un étranger soudainement apparu. Les violences sexuelles peuvent se produire dans tous les milieux sociaux, indépendamment du revenu, du niveau d'éducation, de la culture ou du statut social.



## Formes de violences sexuelles

**Remarques équivoques | Effleurements non désirés | Baisers forcés | Pression exercée sur le corps | Exhibitionnisme | Abus sexuel des enfants | Viol | Contrainte sexuelle | Abus dans le passé | Transgression des limites sexuelles en ligne | Confrontation avec images | Approche sexuelle via des chats | Sexting | Manipulation psychologique**

### Abus sexuel d'enfants

Il y a toujours abus sexuel si un adulte ou un adolescent utilise une jeune fille ou des jeunes garçons pour satisfaire ses besoins en exerçant des violences sexuelles. L'auteur de l'infraction abuse de sa position de force et de la dépendance de l'enfant en ignorant les limites de l'enfant. Il ne voit plus l'enfant que comme un objet.

Il ne s'agit pas là d'un dérapage ou d'une inadvertance, mais d'un acte consciemment planifié, souvent soigneusement préparé. Parfois, les auteurs d'infractions emploient simultanément des violences sexuelles et des violences physiques, même si l'enfant est « seulement » maintenu dans une situation par des menaces, des promesses ou des récompenses. Il est rare que le l'abus sexuel ait lieu seulement une fois – il s'agit la plupart du temps d'un acte répété.



*Quelque 4 jeunes filles sur 5 et 9 jeunes garçons sur 12 font au moins une fois dans leur vie l'expérience d'un abus sexuel avant leurs 18 ans.<sup>1</sup>*

<sup>1</sup> zartbitter Köln (zartbitter Cologne)

### Stratégies d'auteurs d'infractions

L'abus sexuel est essentiellement commis par des hommes et des adolescents. Dans environ 20 % des cas, ce sont des femmes et des adolescentes qui exercent des violences sexuelles. Un tiers de toutes les agressions sexuelles est commis par des jeunes adolescents et adolescents des deux sexes. Les auteurs sont issus à 90 % de l'environnement proche de l'enfant. Seuls 10 % sont complètement inconnus à l'enfant. Ils sont issus de tous les milieux sociaux, indépendamment de la culture, de la religion, de la couleur de peau et du niveau d'éducation.

Il n'y a pas d'abus sexuel « par mégarde ». Les violences sexuelles ne sont pas des actes spontanés, mais sont recherchées et planifiées consciemment. Les auteurs tissent préalablement des liens sans cesse plus étroits avec leur future victime.



*La culpabilité et la responsabilité de l'agression incombent toujours à l'auteur de l'infraction.*

### Conséquences

L'abus sexuel pendant l'enfance a souvent des conséquences graves à long terme. Il ne se produit pas dans une sorte de vide, mais est lié à d'autres expériences de vie. La durée, son degré d'importance, la proximité de l'enfant avec l'auteur de l'infraction, la dynamique familiale, la présence ou l'absence d'une aide pour l'enfant, sont déterminants pour les dommages consécutifs. Si l'enfant reçoit, par exemple, de l'aide et si on le croit, les conséquences de l'abus à l'âge adulte peuvent être faibles.

### Effets possibles à l'âge adulte

- Problèmes de confiance
- Peur de la proximité
- Difficultés à dire « non »
- Sentiments d'impuissance
- Difficultés à s'endormir et à dormir d'une traite
- Cauchemars récurrents
- Sentiments de culpabilité et honte
- Dépréciation de l'amour-propre
- Irritations de l'humeur pouvant aller jusqu'à des dépressions
- Actes d'autodestruction et d'automutilation
- Addictions (drogues, alcool, médicaments, nourriture)
- Flashbacks (brusques éclairs ou films de mémoire)

- Sentiment de surdité, ne pas se sentir entier
- Crises d'étranglement et d'étouffement
- Crises de hoquet
- Difficultés à respirer
- Éruptions cutanées
- Démangeaisons
- Fantasmes et tentatives de suicide



*Si les effets susmentionnés se manifestent à long terme, cela peut indiquer qu'un trouble lié aux séquelles d'un traumatisme s'est développé. Les victimes peuvent trouver un soutien notamment auprès des services ambulants en cas de traumatisme (Traumaambulanzen), de psychiatres ou de neurologues, de psychothérapeutes et dans les centres de conseil aux femmes.*

## Harcèlement sexuel, contrainte sexuelle, viol

### Harcèlement sexuel

Le harcèlement sexuel peut se manifester sous différentes formes. Il peut s'agir de regards et de remarques suggestifs sur la silhouette/l'apparence, de blagues obscènes, de la diffusion d'images pornographiques dégradantes ou d'attouchements inattendus qui semblent accidentels, notamment au niveau des parties intimes.

Selon une enquête représentative allemande ([www.frauen-gegen-gewalt.de/de/bmfsj-2004.html](http://www.frauen-gegen-gewalt.de/de/bmfsj-2004.html)), 60 % de toutes les femmes en Allemagne ont subi au moins une forme de harcèlement sexuel au cours de leur vie. Le harcèlement sexuel peut avoir lieu dans les espaces publics, à l'école, au travail, dans les moyens de transport, dans la rue ou même au domicile de la victime. Toute personne a le droit que ses limites personnelles soient respectées.

### Contrainte sexuelle

La contrainte sexuelle comprend tous les actes sexuels pratiqués sur une personne contre sa volonté apparente ou lorsque les victimes sont contraintes de les accomplir.

Depuis novembre 2016, une nouvelle loi sur les infractions sexuelles est en vigueur en Allemagne. Celle-ci stipule que les actes sexuels contre la volonté apparente d'une personne sont pénalement punissables.

## Viol

Le viol est la forme la plus extrême de violence sexuelle. Contrairement à l'opinion largement répandue selon laquelle les viols sont commis par des auteurs extérieurs, 70 à 80 % des agressions sont commis par des hommes issus du cercle relationnel proche de la femme. Les rapports sexuels forcés au sein du mariage sont également considérés comme des viols et sont donc pénalement répréhensibles.

Tout viol est une violation massive de la personne et une agression grave de l'intégrité psychique et physique. Dans une situation de viol, les femmes font l'expérience qu'elles sont livrées à l'arbitraire et à la force de l'auteur de l'infraction.

## Réactions des victimes

- Vous vous sentez en état de choc
- Vous êtes comme paralysée
- Vous ne savez pas quoi dire
- Vous faites comme si rien ne s'était passé
- Des images rappelant l'agression ne cessent de vous revenir à l'esprit
- Vous avez peur de sortir de la maison et de venir à bout de vos tâches quotidiennes
- Vous vous sentez salie et voulez sans cesse vous laver
- Vous souffrez d'accès de panique et d'insomnie
- Vous ne supportez plus d'être touchée
- Vous ne cessez de balancer entre le besoin de vouloir vous défendre et le souhait d'oublier

Il s'agit ici de réactions **normales** à un vécu **anormal**. Les femmes concernées se sentent souvent co-responsables et croient avoir mal estimé une situation ou avoir négligé des règles de précaution.



*Vous n'êtes en aucun cas fautive – c'est l'auteur de l'infraction qui est seul fautif ! Vous avez droit à de l'aide et de l'assistance !*

## Les parents, amis, amies, compagnons

sont généralement très déstabilisés et ne savent pas comment se comporter avec la victime. Les personnes concernées ont besoin, dans leur environnement privé, de beaucoup de compréhension et de soutien.

## Comment pouvez-vous aider en tant que personne de référence ?

- N'exprimez pas de doutes sur ce qui est rapporté !
- Essayez d'être une bonne auditrice/un bon auditeur !
- Ne demandez pas de détails à la personne concernée !
- Cessez de vous faire des reproches à vous-même et d'éprouver des sentiments de culpabilité !
- Discutez de toutes les possibilités existantes pour la suite des actions à entreprendre, mais ne prenez pas de décision !
- N'entreprenez aucune démarche sans l'accord de la personne concernée !
- Les démarches judiciaires, notamment, ne doivent être entreprises qu'après une information approfondie et une concertation.
- Proposez votre présence, la possibilité de passer la nuit, de l'accompagner dans ses démarches auprès de la police, auprès d'un médecin !
- Soyez patient, laissez du temps à la personne concernée !



*Les compagnons et compagnes peuvent aussi demander à bénéficier d'une assistance !*

## Violence numérique par le biais de contenus à caractère sexuel

La violence numérique est un terme générique qui désigne les formes de violences liées au genre par le biais de moyens technologiques et de médias numériques (téléphone portable, applications, applications sur Internet, e-mails, etc.) et/ou les violences liées au genre qui ont lieu dans l'environnement numérique, p. ex. sur des portails en ligne ou des plateformes sociales.

La violence numérique a pour objectif l'humiliation, la diffamation, l'isolement social et la contrainte ou le chantage pour que la victime adopte un certain comportement. L'approche anonyme rendue possible par les médias numériques a pour conséquence un faible seuil d'inhibition pour les auteurs de ces violences. Cependant, la violence numérique se produit souvent dans le cadre de la violence exercée par un (ex-)partenaire, du stalking et de la séparation.



### La violence numérique par le biais de contenus à caractère sexuel peut prendre les formes suivantes

- Distribution de vidéos ou d'images intimes
- Chantage avec des vidéos ou des photos intimes
- Réalisation et diffusion de vidéos prises lors du viol
- Création de faux profils pour des sites de rencontres, des réseaux sociaux, des sites pornographiques ou placement de fausses annonces.
- Prise de photos/vidéos non autorisées dans un espace public (toilettes, vestiaire)

### Questions posées par les victimes concernant les stratégies à adopter et les démarches juridiques

- Comment puis-je supprimer les images qui circulent sur Internet ?
- Comment puis-je me protéger des menaces ?
- Puis-je obtenir une interdiction de s'approcher pour les réseaux sociaux ?
- Comment puis-je faire face à la honte ?
- La diffusion de « photos de nu » est-elle punissable par le droit pénal ?

Les enfants et les adolescents risquent également d'être victimes de violences sexuelles sur Internet. Sur les réseaux sociaux, les enfants et les adolescents sont involontairement abordés et deviennent la cible de harcèlement sexuel ou sont confrontés à des contenus pornographiques et violents et préjudiciables pour la jeunesse.

## → Des conséquences particulièrement graves

### Grossesse après des violences sexuelles

Il est possible de recevoir une indication criminologique ou médicale. Dans le cas de la grossesse d'une jeune fille âgée de moins de 14 ans, il existe selon le droit allemand une indication criminologique.

Si on ne peut pas exclure qu'il y ait eu fécondation après une agression sexuelle, il y a la possibilité de se faire prescrire la « pilule du lendemain » Jusqu'à 72 heures max. après l'agression, la pilule doit contenir la substance active lévonorgestrel. Jusqu'à 120 heures maximum après l'agression, la pilule doit

contenir la substance active qu'est l'acétate d'ulipristal. Ces deux préparations sont en vente libre dans les pharmacies.

Le « stérilet d'après rapport » peut encore être utilisé dans les 5 jours suivant l'agression. Le stérilet doit être posé par un médecin.

Vous obtiendrez de plus amples informations auprès de

#### → **pro familia Oberhausen**

☎ (0208) 867 771

✉ oberhausen@profamilia.de

### Contamination par le virus du sida

Il y a un risque élevé de contamination par le virus du sida en cas de relations sexuelles vaginales et anales non protégées. On ne peut cependant constater une infection par le virus du sida que 6 semaines après qu'elle a eu lieu ! **Un test immédiat prouve qu'il n'y avait pas d'infection auparavant.** Il est pour cette raison recommandé de procéder à un test immédiat afin de faire valoir les droits ultérieurs détenus, par exemple, à l'encontre de l'auteur de l'infraction, d'assurances ou selon la loi sur l'indemnisation des victimes (Opferentschädigungsgesetz).

→ **Aidshilfe** vous offre des entretiens d'accompagnement puisque le temps qui s'écoule entre l'agression/la contamination et le résultat définitif du test va jusqu'à 6 semaines. Elle vous informe, par exemple, du risque d'infection et des conséquences d'une éventuelle infection.

Afin d'éviter une infection par le virus du sida après un rapport sexuel non protégé, il est possible d'initier une PPE dans les 72 heures qui suivent l'agression. PPE est l'abréviation de « prophylaxie post-exposition » et signifie « prévention après le risque ». Celle-ci prévoit une prise de médicaments contre le virus du sida pendant une période de 4 semaines. Ces médicaments peuvent empêcher le virus du sida d'infecter l'organisme. Les hôpitaux et cabinets médicaux spécialisés peuvent initier une PPE.

#### → **Der Bereich Gesundheit der Stadt Oberhausen**

(Le secteur de la santé de la ville d'Oberhausen)

offre des conseils et des examens médicaux anonymes, gratuits et confidentiels pour le VIH, le sida et les infections sexuellement transmissibles.

### **Vous obtiendrez de plus amples informations au**

☎ (0208) 825 2597  
✉ sti@oberhausen.de

### **Consultation d'essai sans rendez-vous**

Mardi de 13h30 à 16h00  
Jeudi de 7h30 à 11.00 et de 13h30 à 16h00

## **Contamination par d'autres infections sexuelles**

La contamination par d'autres infections sexuellement transmissibles (p. ex. hépatite, syphilis, gonorrhée) est aussi possible. La plupart de ces maladies peuvent cependant être traitées et guéries. La condition préalable à cela est d'établir un diagnostic ! Il est recommandé d'aller consulter un médecin au plus tard en cas d'apparition de symptômes (irritation, brûlures pendant la miction, écoulement purulent). Il est souvent encore possible de procéder à des vaccinations protectrices après coup directement après l'agression/l'infection.

## **→ Possibilités en matière de recours juridiques**

### **Dépose de plainte auprès de la police**

Le dépôt de plainte est la seule possibilité d'obtenir une condamnation de l'auteur de l'infraction devant les tribunaux, tout en étant simultanément pour vous une étape importante, pour vous en tant que victime, de confrontation et de défense active. Un dépôt de plainte peut éviter à d'autres femmes de devenir les victimes du même agresseur. Il permet en outre de faire valoir plus facilement ses droits selon la loi sur l'indemnisation des victimes (Opferentschädigungsgesetz) et améliore votre situation de départ pour réclamer à l'auteur de l'infraction des dommages et intérêts.

Si vous décidez de porter plainte, vous devez le faire aussi rapidement que possible, parce que c'est cela qui permet d'avoir les plus grandes chances de mettre la main sur l'auteur de l'infraction et de prouver l'agression.



*Un examen médical immédiatement après l'agression et les résultats de l'examen médical revêtent une grande importance pour l'apport de la preuve de l'agression dans le cadre d'une procédure pénale ultérieure. Prenez, pour cette raison, le plus rapidement contact avec*



### **Ambulanz des AMEOS Klinikum St. Clemens**

Wilhelmstraße 34 | 46145 Oberhausen  
☎ (0208) 695 0

*ou avec*



### **Notfallambulanz des Ev. Krankenhauses (EKO)**

Virchowstraße 20 | 46047 Oberhausen  
☎ (0208) 881 1290 pour la centrale de soins d'urgence pour adultes  
☎ (0208) 881 1300 pour les soins pédiatriques d'urgence



*Vous devriez, autant que possible, ne **pas** vous laver avant, parce que cela pourrait détruire des traces importantes. Vous devriez, de la même manière, ne laver en aucun cas les vêtements portés. Utilisez, pour transporter et conserver les vêtements, de préférence des sacs en papier. Si c'est possible, écrivez de mémoire un compte-rendu dans lequel vous décrivez ce qui s'est passé et dans lequel vous consignez vos sentiments actuels et ultérieurs. Ce que vous avez ressenti et les effets du viol sur votre vie ont une grande importance dans le cadre d'une procédure judiciaire.*

Vous pouvez aussi vous faire conseiller juridiquement. Une avocate/un avocat peut, par écrit, déposer plainte en votre nom et déposer une plainte pénale. Mais ce dépôt de plainte doit être dans tous les cas suivi d'une audition par la police, au cours de laquelle votre avocate/votre avocat peut vous accompagner.

À Oberhausen, adressez-vous directement au commissariat spécialisé (commissariat criminel) et aux collaboratrices et collaborateurs spécialement formés qui sont compétents pour les poursuites concernant les infractions pénales sexuelles. Là, vous pouvez si vous le souhaitez convenir d'un rendez-vous avec une collaboratrice de la police.



### **Kriminalkommissariat 11**

☎ (0208) 826 4611

Lors du dépôt de plainte, vous pouvez vous faire accompagner par une personne de confiance. Lisez soigneusement le procès-verbal qui a été fait de votre déposition. Votre déposition est importante pour la suite de la procédure et doit être véridique.

La police vous accompagne à l'hôpital pour l'examen médical. Le personnel de l'hôpital veillera à ce que toutes les traces et preuves soient mises en sécurité et à ce que vous soyez accompagnée avec compréhension et avec égard.

### Si vous ne souhaitez pas (encore) porter plainte – Relevé anonyme des traces (Anonyme Spurensicherung = ASS)

De nombreuses victimes sont très affectées par les infractions pénales sexuelles et ont besoin de temps pour comprendre ce qui s'est passé. Avant de déposer une plainte, la victime peut demander des conseils à un avocat ainsi qu'au centre de conseil aux femmes afin de se faire aider dans sa décision de porter plainte ou non.

Afin que les traces puissent servir de preuves dans le cadre d'une éventuelle procédure pénale ultérieure, les victimes doivent contacter l'hôpital protestant d'Oberhausen (Evangelisches Krankenhaus Oberhausen) immédiatement après l'acte de violence et demander un relevé anonyme des traces (Anonyme Spurensicherung = ASS). Les blessures et les traces de l'acte de violence sont légalement consignées dans le cadre d'un examen médical. Les traces sont conservées de manière anonyme à l'Institut de médecine légale de Düsseldorf pendant une période de 10 ans et peuvent être demandées dans le cadre de procédures judiciaires ultérieures.

L'examen médical est indépendant, gratuit et volontaire. Les personnes concernées sont également informées des offres d'assistance psychosociale.

#### → **Evangelisches Krankenhaus Oberhausen (EKO)**

Virchowstraße 20  
46047 Oberhausen  
(0208) 881 1290 pour la centrale de soins d'urgence pour adultes  
(0208) 881 1300 pour les soins pédiatriques d'urgence

## Procédure judiciaire

Une fois que la police a pris connaissance de l'infraction pénale, le procureur lance une information judiciaire avec l'aide de la police. Lorsque l'enquête est conclue, le procureur porte généralement plainte. Le type de peine devant être attendue dépend du tribunal compétent (tribunal du land ou tribunal d'instance).

Dans la procédure judiciaire, la victime est témoin, mais peut également comparaître en tant que co-plaignante. La victime d'un délit de violence sexuelle a, par principe, droit à un avocat à partir du moment où l'agression peut être qualifiée de crime (10 ans de délai de prescription et plus), dans le cas des victimes âgées de moins de 16 ans également dans le cas où l'agression peut être qualifiée de délit (cinq ans de délai de prescription). La condition préalable est qu'une demande correspondante soit déposée. Les coûts sont pris en charge par les pouvoirs publics. Ceux-ci demandent à l'auteur de l'infraction de les rembourser en cas de condamnation. L'avocat(e) peut, entre autres, prendre connaissance du dossier.

La victime peut prendre part à la totalité de la procédure et a le droit d'être entendue. Elle peut à tout moment, tout comme l'avocat, poser des questions et émettre des demandes de preuves.



*Les délais de prescription dépendent du degré de gravité des infractions pénales. La prescription est suspendue pour les infractions pénales selon les articles 176 à 178 StGB (code pénal) jusqu'à l'accomplissement de l'année des 30 ans de la victime, c'est-à-dire que le délai de prescription ne commence à courir qu'à partir de l'âge de 30 ans.*

## Accompagnement psychosocial durant les procédures pénales

Les victimes d'une infraction pénale peuvent bénéficier d'un accompagnement psychosocial lors des procédures pénales. Les victimes reçoivent alors des informations sur le déroulement de la procédure pénale, sont accompagnées lors des interrogatoires et bénéficient d'un soutien pour surmonter le stress pouvant résulter de la procédure pénale.

Dans certains cas, elles peuvent bénéficier d'une commission d'office gratuite. Ceci est particulièrement important pour les victimes mineures d'infractions sexuelles ou violentes graves et pour les victimes d'infractions sexuelles ou violentes graves qui ne sont capables de défendre elles-mêmes leurs intérêts de manière suffisante ou qui ont particulièrement besoin de protection. Pour cela, une demande doit être introduite auprès du tribunal compétent ; celle-ci peut être introduite par la victime elle-même ou par son conseiller juridique.

Les personnes désignées sont choisies par le tribunal. Toutefois, il est également possible de proposer un(e) accompagnateur/accompagnatrice. Vous trouverez une liste d'accompagnateurs de processus reconnus à l'adresse suivante : [www.justiz.nrw.de/BS/opferschutz/psychosoz\\_prozessbegl/index.php](http://www.justiz.nrw.de/BS/opferschutz/psychosoz_prozessbegl/index.php)

### Loi sur l'indemnisation des victimes (Opferentschädigungsgesetz)

La loi sur l'indemnisation des victimes établit les règles s'appliquant à l'indemnisation des victimes selon la loi fédérale sur les pensions (Bundesversorgungsgesetz) lorsque ces dernières souffrent de troubles de leur santé à la suite d'une agression. Cette demande doit être déposée auprès de

→ **Landschaftsverband Rheinland** (LVR).

#### Sont notamment versés

- Soins curatifs et médicaux
- Pension lorsque les troubles de la santé conduisent à une diminution non temporaire de la capacité de travailler d'au moins 25 %
- Allocation décès et frais d'enterrement
- Allocation aux survivants

## → Assistance et conseil supplémentaire

### → Centre de conseils aux femmes (Frauenberatungsstelle)

Le centre de conseils aux femmes sert entre autres de lieu d'accueil pour les femmes et les jeunes filles à partir de l'âge de 16 ans qui ont été victimes de violences sexuelles. Les conseillères sont spécialisées sur le travail avec des femmes victimes de violences physiques et psychiques et disposent de formations en thérapie des traumatismes. Les femmes victimes ont la possibilité de réclamer des conseils individuels. Les collaboratrices du centre sont soumises à une obligation de confidentialité. Le conseil est indépendant, gratuit et volontaire.

#### Vous obtiendrez des informations sur

- les conséquences et les effets des violences sexuelles
- a procédure à suivre pour porter plainte
- la procédure judiciaire
- la loi sur l'indemnisation des victimes

#### Vous bénéficierez d'un accompagnement auprès

- des avocates/avocats
- de la police
- des audiences du tribunal

#### Heures d'entretiens téléphoniques

Lundi 9h00 – 12h00 | Mercredi 14h00 – 17h00  
Jeudi 9h00 – 12h00 | Vendredi 13h00 – 15h00

À ces heures-là, nous donnons des consultations par téléphone, prenons des rendez-vous pour des séances de consultation et répondons aux questions. En dehors de ces heures, vous pouvez laisser un message sur notre répondeur.



## → Maison des femmes (Frauenhaus)

La maison des femmes vous aide si vous subissez des violences sexuelles de la part de votre partenaire et que vous souhaitez par conséquent quitter l'appartement que vous partagez avec cette personne. Vous pouvez y habiter provisoirement et bénéficier de conseils et de soutien. La maison des femmes vous aidera également dans le cas où vous voulez protéger vos enfants des violences sexuelles de votre mari/partenaire.

## → pro familia

### **Vous pouvez vous adresser à pro familia si vous**

- supposez qu'une jeune fille/un jeune garçon a subi des violences sexuelles
- savez qu'il y a eu un abus sexuel sur un enfant/un adolescent et que vous avez besoin d'aide et d'assistance
- avez vous-même subi des violences sexuelles
- souhaitez des conseils dans le processus de décision concernant le dépôt d'une plainte pénale
- voulez savoir comment vous pouvez, à titre préventif, protéger un enfant contre des violences sexuelles
- si vous avez des questions sur les rapports sexuels non protégés et la « pilule du lendemain »
- êtes tombée enceinte et avez besoin d'un conseil en conflits et/ou une indication criminologique en vue d'une interruption de grossesse
- avez besoin de conseils et d'assistance psychologique quant à votre prise de décision
- voulez, dans une atmosphère calme, vous faire examiner au plan gynécologique afin de documenter ou d'exclure des blessures (pas de relevé anonyme des traces)
- vous faire conseiller et accompagner au plan psychologique après une interruption de grossesse
- souhaitez des informations sur les aides juridiques, sociales et financières

Vous obtiendrez chez nous l'assistance d'une doctoresse, d'une psychologue et d'une pédagogue ou d'un pédagogue ayant différentes formations thérapeutiques.

## Enfants, adolescents, formation

### **en cas d'abus sexuel, vous pouvez bénéficier de**

- Conseil et mise en contact avec d'autres organismes de conseil et offres d'aide
- Aides flexibles et stationnaires
- Accompagnement et prise en charge de vos enfants dans les situations d'urgence
- Participation aux procédures du tribunal familial pour définir et régler le droit de garde et le droit de visite et pour se protéger contre toute nouvelle expérience de violence.
- Aide à la prise en charge en cas de menace ou de présence d'un handicap psychique

L'office de la jeunesse (Jugendamt) traite les informations de manière confidentielle sur demande. L'office de la jeunesse (Jugendamt) n'est pas obligé de porter plainte. Vous trouverez un(e) interlocuteur/interlocutrice auprès de l'équipe régionale de l'aide éducative pour la jeunesse compétente pour vous.

## → **Regionalteam erzieherische Jugendhilfe**

## → **Centre de conseil psychologique pour enfants, adolescents, jeunes adultes et parents de la ville d'Oberhausen (Psychologische Beratungsstelle für Kinder, Jugendliche, junge Erwachsene und Eltern der Stadt Oberhausen)**

Nous sommes une équipe de psychologues qualifiés, de socio-pédagogues qualifiés et de pédagogues curatifs. Notre consultation/thérapie se fait sur base volontaire et sont gratuites. Nous sommes soumis à une obligation de confidentialité. Aucune information ne sera divulguée sans votre consentement.

### **Nous offrons des conseils et des thérapies**

pour les enfants, les jeunes, les parents et autres responsables légaux. Nous proposons également des conseils et des thérapies pour les enfants, les adolescents, les jeunes adultes ou les parents qui sont affectés par les violences sexuelles de manière directe ou indirecte.

### Nous vous fournirons les aides suivantes

- Aide à clarifier et à surmonter les problèmes individuels et familiaux et des conditions sous-jacentes
- Soutien au développement dans les thérapies individuelles et de groupe (si nécessaire)
- Aide dans la résolution des problèmes liés à l'éducation des enfants, à la séparation et au divorce

### Qui peut nous contacter ?

- Les familles
- Les parents
- Parent élevant seul ses enfants
- Les enfants
- Les enfants âgés jusqu'à 21 ans
- Les multiplicatrices/multiplicateurs

### Formes de conseil et de thérapie

- Séances de consultation
- Thérapie individuelle
- Thérapie par le jeu
- Thérapie de groupe
- Conseil ou thérapie familiale
- Consultation conjugale ou de couple non marié
- Psychothérapie pour enfants et adolescents
- Diagnostic psychologique

## Aide psychologique

### Vous pouvez également obtenir une aide psychologique via les organisations suivantes

- **Erziehungsberatung, Familien- und Schulambulanz des Caritasverbandes**  
(Conseils en éducation, ambulance familiale et scolaire de l'association Caritas)
- **Evangelische Beratungsstelle für Erziehungs-, Partnerschafts- und Lebensfragen**  
(Centre de conseil évangélique pour les questions d'éducation, de partenariat et de vie)
- **Traumaambulanz**

### → Weisser Ring

Cette association accompagne bénévolement les victimes d'infractions pénales et peut vous prodiguer des conseils approfondis sur les possibilités nommées. Vous pouvez en outre recevoir, par le biais du « Weisser Ring », ce qu'on appelle un chèque-conseil qui couvre les frais d'un premier conseil avec une avocate ou un avocat. Dans certaines circonstances, vous pouvez même vous voir financer une avocate/un avocat pour toute la durée de la procédure. Vous obtiendrez de plus amples informations à ce sujet par l'intermédiaire du « Weisser Ring ».

### → Solwodi

Solwodi e. V. aide les victimes de violences sexuelles qui travaillent dans la prostitution. Vous pouvez vous adresser à notre centre de conseil si vous êtes forcée à avoir des rapports sexuels ou à vous prostituer et/ou si vous voulez sortir de la prostitution. Notre équipe est multilingue et vous conseille de façon confidentielle et gratuitement. Nous proposons des conseils pour sortir, la réorientation et l'accompagnement vers des offices et des autorités, la réorientation vers d'autres offres d'aide et aide au retour au pays d'origine.

### → Bureau de l'égalité hommes/femmes (Gleichstellungsstelle/Gleichstellungsbeauftragte)

Le département de l'égalité hommes/femmes de la ville d'Oberhausen propose des conseils généraux ou peut vous renvoyer vers des organismes appropriés.

**A****Aidshilfe Oberhausen e. V.**

Marktstr. 165 | 46045 Oberhausen  
 ☎ (0208) 806 518 | 📠 (0208) 810 6927 8  
 🌐 www.aidshilfe-oberhausen.de

**Amtsgericht Oberhausen**

Rechtsantragstelle | Zimmer 6  
 Friedensplatz 1 | 46045 Oberhausen  
 ☎ (0208) 858 6313 | 📠 (0208) 858 6218  
 Heures d'ouverture Lun – Ven 8h00 – 12h00

**E****Erziehungsberatung, Familien-  
u. Schulambulanz des Caritasverbandes**

Am Förderturm 8 | 46049 Oberhausen  
 ☎ (0208) 940 4920

**Evangelische Beratungsstelle  
für Erziehungs- Partnerschafts-  
und Lebensfragen**

Grenzstr. 73 c | 46045 Oberhausen  
 ☎ (0208) 850 087 | 📠 (0208) 850 0899  
 ✉ evangelische.beratungsstelle@  
 kirche-oberhausen.de

**F****Frauenberatungsstelle**

Helmholtzstr. 48 | 46045 Oberhausen  
 ☎ (0208) 209 707 | 📠 (0208) 203 728  
 ✉ info@fbst-ob.de  
 🌐 www.frauenhelfenfrauen-  
 oberhausen.de

**Frauenhaus**

☎ (0208) 804 512 | 📠 (0208) 257 57  
 ✉ info@fhf-ob.de  
 🌐 www.frauenhelfenfrauen-  
 oberhausen.de  
 🌐 www.frauen-info-netz.de

**G****Gleichstellungsstelle  
im Bereich Chancengleichheit**

Schwartzstr. 73 | 46045 Oberhausen  
 ☎ (0208) 825 2050 | 📠 (0208) 825 5030  
 ✉ gleichstellungsstelle@oberhausen.de

**K****Kommissariat  
Kriminalprävention/Opferschutz**

À partir de 2021  
 Marktstr. 47-49 | 46045 Oberhausen  
 ☎ (0208) 826 4511 | 📠 (0208) 826 4529  
 ✉ kriminalpraevention.oberhausen@  
 polizei-nrw.de  
 🌐 www.polizei-nrw.de

**Kommunales Integrationszentrum (KI)**

Mülheimer Str. 200 | 46045 Oberhausen  
 ☎ (0208) 305 7601 8 | 📠 (0208) 305 7602 5

**L****Landschaftsverband Rheinland**

Kennedy-Ufer 2 | 50679 Köln  
 ☎ (0221) 809 0 | 📠 (0221) 809 2200  
 ✉ post@lvr.de | 🌐 www.lvr.de

**N**

Beratungsstelle **Neue Wege**  
 Abteilung ambulante Rückfallvorbeugung  
 Lohbergstr. 2 a | 44789 Bochum  
 ☎ (0234) 965 0349 | 📠 (0234) 950 3516  
 ✉ neuewege.rv@caritas-bochum.de  
 🌐 www.neuewege-caritas-bochum.de  
 🌐 www.caritas-bochum.de  
 Heures de bureau Lun – Ven 9h00 – 12h00  
 Heures d'entretiens à convenir

**Notfallambulanz des Evangelischen  
Krankenhauses (EKO)**

Virchowstr. 20 | 46047 Oberhausen  
 ☎ (0208) 881 1290 pour adultes  
 ☎ (0208) 881 1300 pour enfants

**P****pro familia**

Bismarckstr. 3 | 46047 Oberhausen  
 ☎ (0208) 867 771 | 📠 (0208) 970 2999  
 ✉ oberhausen@profamilia.de  
 🌐 www.profamilia.de

**Psychologische Beratungsstelle  
für Kinder, Jugendliche, junge Erwachsene  
und Eltern der Stadt Oberhausen**

Schwarzwaldstr. 25 | 46119 Oberhausen  
 ☎ (0208) 610 590 | 📠 (0208) 610 5928  
 ✉ psych.beratung@oberhausen.de

**R****Regionalteams  
Erzieherische Jugendhilfe****Oberhausen-Mitte/Styrum**

Danziger Str. 11 - 13 | 46045 Oberhausen  
 ☎ (0208) 825 2243 | 📠 (0208) 824 2298

**Oberhausen Ost**

Alte Heid 13 | 46047 Oberhausen  
 ☎ (0208) 825 3970 | 📠 (0208) 825 3980

**Oberhausen-Alstaden/Lirich**

Concordiastr. 30 | 46049 Oberhausen  
 ☎ (0208) 825 2386 | 📠 (0208) 825 9391

**Oberhausen-Sterkrade**

Steinbrinkstr. 188 | 46145 Oberhausen  
 ☎ (0208) 825 6136 | 📠 (0208) 825 6135

**Oberhausen-Osterfeld**

Bottroper Str. 183 | 46117 Oberhausen  
 ☎ (0208) 825 8110 | 📠 (0208) 825 8139

**S****Solwodi**

c/o RAIN Jochheim  
 Hufergasse 37 | 45239 Essen  
 ☎ 0157/86459907  
 ✉ oberhausen@solwodi.de

**T****Traumaambulanzen  
LVR-Klinikum Essen**

Kliniken und Institut der Universität  
 Duisburg-Essen

Holsterhauser Platz 6 | 45147 Essen  
 ☎ (0201) 722 7521  
 pour adultes

Wickenburgstr. 21 | 45143 Essen  
 ☎ (0201) 870 7450  
 pour enfants et adolescents  
 🌐 www.rk-essen.lvr.de

**W****Weisser Ring**

Antenne Oberhausen  
 Postfach 140108 | 46131 Oberhausen  
 ☎ (0208) 604 495 | 📠 (0208) 628 7251  
 ✉ WR-Oberhausen@gmx.de

Cette brochure est disponible auprès de  
**Gleichstellungsstelle der Stadt Oberhausen**  
Schwartzstraße 73 | 46045 Oberhausen  
☎ (0208) 825 2050

 **HILFE TELEFON**  
GEWALT GEGEN FRAUEN

**08000 116 016**

[www.hilfetelefon.de](http://www.hilfetelefon.de)